

SEANCE DU MERCREDI 16 AVRIL 2025

Suite de la transmission du compte-rendu du 5 décembre 2024, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité, par les membres présents.

I - Taxes communales

Taux proposés par la Commission des Finances.

Les Membres du Conseil, décident à l'unanimité d'appliquer aux taxes communales les taux suivants :

* Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36,38 %
* Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	37,55 %
* Taxe d'habitation	15,15 %

Produit attendu avant déduction : 870 435 €.

Après application du coefficient correcteur pour neutraliser la surcompensation, une déduction de 290 415 € est appliquée

Montant final du produit attendu : 580 020,00 €.

II - CFU Commune

Madame MARLIER, Adjointe en charge de la Commission des Finances, indique aux membres du Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique pour l'exercice 2024 concernant le budget principal dont les comptes sont arrêtés ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses de l'exercice 2024	1 456 655,43 €
- Recettes de l'exercice 2024	1 397 674,28 €
- Excédent reporté de l'exercice 2023	527 108,11 €
- Excédent de clôture de l'exercice 2024	428 835,41 €

Section d'investissement

- Dépenses de l'exercice 2024	532 499,15 €
- Recettes de l'exercice 2024	456 858,78 €
- Excédent de l'exercice 2023	10 881,44 €
- Déficit de clôture de l'exercice 2024	64 758,93 €

Mr le Maire ne prenant pas part au vote, Mme Brigitte BASTIEGE, doyenne, fait procéder au scrutin. A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le Compte Financier Unique 2024.

III - Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 - Budget TRANSPORT

COMPTE ADMINISTRATIF

Mme MARLIER, Adjointe en charge de la Commission des Finances, informe les Membres du Conseil qu'il va être procédé à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du Transport.

Section de Fonctionnement

- Dépenses de l'exercice 2024	13 609,84 €
- Recettes de l'exercice 2024	18 865,66 €
- Excédent reporté de l'exercice 2023	21 235,56 €
- Excédent de clôture de l'exercice 2024	26 491,38 €

Section d'Investissement

- Dépenses de l'exercice 2024	0,00 €
-------------------------------	--------

- Recettes de l'exercice 2024	0,00 €
- Déficit reporté de l'exercice 2023	2 044,94 €
- Excédent de clôture de l'exercice 2024	2 044,94 €

Mr le Maire ne prenant pas part au vote, Mme Brigitte BASTIEGE, fait procéder au scrutin. A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le Compte Administratif 2024.

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Annexe Transport.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV - Affectation des résultats 2024 aux budgets 2025

1) Budget Commune :

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2024 du budget communal :

Les Membres du Conseil à l'unanimité :

- **Statuant** sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget communal qui s'élève à 428 835,40 €

- **Considérant** les résultats du CFU 2024 (compte financier unique) laissant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 428 835,41 €
- Un déficit d'investissement de 64 758,93 €
- Des restes à réaliser déficitaires de 40 300,34 €

- **Décident** d'affecter au budget primitif 2025, la somme de : 105 059,27 €;

- **Décident** d'affecter à la section de fonctionnement recettes de l'exercice 2025 la somme de 323 776,14 €.

- **Décident** d'affecter à la section de fonctionnement investissement de l'exercice 2025 la somme de 64 758,93 €.

2) Budget Transport :

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2024 du budget annexe du Transport :

Les Membres du Conseil à l'unanimité :

- **Statuant** sur l'excédent du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe des transports qui s'élève à 26 491,38 €

- **Considérant** Le montant de l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 2 044,94 € ;

- **Décident** de porter à la section d'investissement recettes de l'exercice 2025 la somme de 2 044,94 €.

- **Décident** de porter à la section de fonctionnement recettes de l'exercice 2025 la somme de 26 491,38 €.

V - Décisions préalables au vote du budget primitif

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de prendre plusieurs délibérations, ces décisions ayant une incidence sur plusieurs inscriptions budgétaires.

*** Actualisation des tarifs des concessions funéraires**

Pour un corps :	- concession trentenaire	122,00 €
	- concession cinquantenaire	230,00 €

Droit de superposition :	- concession trentenaire	87,00 €
	- concession cinquantenaire	129,00 €

Pour un enfant : 50 % du tarif d'une concession pour adulte

Columbarium :	- case trentenaire :	749,00 €
---------------	----------------------	----------

- case cinquantenaire :	1 250,00 €
Vacation funéraire :	25,50 €

* <u>Indemnité de gardiennage des églises communales</u> :	126,91 €
* <u>Fête de la Saint-Jean</u> :	
Participation Trompes de St Hubert :	750,00 €
* <u>Dotation bibliothèque</u> :	1 224,00 €
* <u>Attribution de subventions au titre de l'exercice 2025</u> :	
- Union sportives Saint-Jean Fresquiennes	1 670,00 €
- Comité des Fêtes	3 750,00 €
- Associations communales :	
ACPG CTAM Section St Jean	814,00 €
FC St Jean Anciens	242,00 €
Association Familiale	1 606,00 €
Club de l'Amitié	614,00 €
Tennis Club St Jean	914,00 €
- Associations extérieures :	
GNEMMI Alexandre	300,00 €
Ecole du Chat	735,00 €
Prévention routière	23,00 €
Rallye solidaire Maroc en Twingo	500,00 €
Trompes Saint Hubert	750,00 €
Secours Mayotte	500,00 €
Association Jeunes Pompiers	500,00 €

* Emplois saisonniers : comme chaque année, le Conseil décide la création d'emplois saisonniers aux services techniques et administratifs pendant la période d'été et autorise Mr le Maire à signer les contrats à durée déterminée.

* Budget des transports : Montant de la subvention nécessaire pour l'équilibre du budget : 3 352,62 €.

* Revalorisation loyer logements communaux : Chaque année, il est procédé à la revalorisation du loyer des logements communaux :

- 1516 Rue de la Mairie en fonction de l'indice INSEE de référence. Le montant pour l'année 2025 est porté à 628,04 € mensuel,

- 9 Rue de l'Ecole, le montant pour l'année 2025 est maintenu à 650 € mensuel.

* Fournitures scolaires :

- Crédits de fournitures scolaires : Un crédit de 57 € par élève est attribué (148 élèves) soit un montant total de 8 436 €.

- Crédits coopératifs : Un crédit de 17 € par élève est attribué (148 élèves) soit un montant total de 2 516 €.

- Calculatrices CM2 : 300 €

- Manuels scolaires : 500 €

- Subvention exceptionnelle : Une subvention exceptionnelle de 2 000 € a été attribuée pour le projet Cirque (année scolaire 2025/2026) de l'Ecole Jeanne d'Arc.

VI - Budgets primitifs 2025

1) Budget Commune :

Le Conseil à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'il lui a été présenté et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

* Dépenses 1 703 820,81 €

* Recettes 1 703 820,81 €

Section d'Investissement

* Dépenses 0,00 €

* Recettes 433 414,27 €

2) **Budget Annexe du Transport :**

Le Conseil à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'il lui a été présenté et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

* Dépenses	47 844,00 €
* Recettes	47 844,00 €

Section d'Investissement

* Dépenses	0,00 €
* Recettes	14 626,94 €

VII - Fongibilité des crédits au budget primitif

M. le Maire informe que suite au passage à la nomenclature M57, il n'existe plus de prévisions de dépenses imprévues. Celles-ci sont remplacées par une possibilité d'autoriser M. le Maire à procéder à un virement de crédit entre les différents chapitres (sauf le chapitre du personnel).

Le Conseil à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder si nécessaire à un virement de crédits maximum entre chapitre (sauf chapitre du personnel) à hauteur de 7,5 % en fonctionnement et de 7,5 % en investissement.

VIII - Accueil de loisirs/Tarifs à compter du 7 juillet 2025

Mme MARLIER signale qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs pour l'année 2025/2026 concernant l'accueil de loisirs, le centre de loisirs de juillet 2025 et la restauration scolaire.

Tenant compte des nouvelles modalités mises en place lors du transfert des activités de l'association familiale vers la Commune en septembre dernier, de la nécessité de mettre en place une tarification basée sur les quotients familiaux de la CAF, elle propose les tarifs suivants :

	Tarifs COMMUNE		
	QF < 800	801 < QF > 1600	QF > 1601
Accueil garderie (péricentre) 8h/9h 17h/18h	0,67 € la 1/2 heure	0,89 € la 1/2 heure	1,11 € la 1/2 heure
ALSH 5 jours	60 €	80 €	100 €
A partir de la 3ème sem. ou 3 enf. Inscrits	45 €	60 €	80 €
ALSH 4 jours (si 1 férié dans la semaine)	48 €	64 €	80 €
Journée du mercredi	13,50 €	18 €	22,50 €

REPAS	2,85 €	4 €	4,75 €
-------	--------	-----	--------

	Tarifs HORS COMMUNE		
	QF < 800	801 < QF > 1600	QF > 1601
Accueil garderie (péricentre) 8h/9h 17h/18h	0,67 € la 1/2 heure	0,89 € la 1/2 heure	1,11 € la 1/2 heure
ALSH 5 jours	71,25 €	95 €	118,75 €

A partir de la 3ème sem. ou 3 enf. Inscrits	53,43 €	71,25 €	89,06 €
ALSH 4 jours (si 1 férié dans la semaine)	56,25 €	75 €	94 €
Journée du mercredi	13,50 €	21 €	26,25 €

Les Membres du Conseil ont voté ainsi : 14 voix pour et 1 voix contre par Patrick VIANDIER.

- Rémunération du personnel d'encadrement (tarif journalier) :

Directeur adjoint	73,00 €
Animateur BAFA	68,00 €
Animateur stagiaire	46,00 €
Animateur sans BAFA	16,00 €

IX - Questions diverses

1) Comité de surveillance :

Mr le Maire donne lecture du courrier du Capitaine de Gendarmerie de Duclair souhaitant organiser une réunion pour instaurer un Comité de surveillance. La date du 9 mai est retenue.

2) Demande de logement :

Suite à un incendie, le Maire de la commune de Saint Georges sur Fontaine demande s'il serait possible de loger une famille. Si besoin Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'appartement de l'ancienne directrice des écoles si besoin.

3) Passage communal :

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr LEGROS et de Mme LAURENT, demandant l'acquisition de l'entrée du chemin de l'Etrille avec leurs voisins Mr et Mme DE PAUW. Le Conseil émet un avis défavorable à cette demande.

4) Adhésion CAUE76 :

Le Conseil donne son accord pour adhérer au CAUE 76 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Rejoindre cette association permet de bénéficier d'un conseil gratuit, indépendant et adapté aux enjeux locaux dans le domaine de l'architecture de l'urbanisme et du paysage.

5) Demande de subvention Terres de Jim :

Le plus grand évènement agricole en plein air d'Europe, les Terres de Jim arrivent en Seine-Maritime du 12 au 14 septembre 2025. Le comité d'organisation sollicite la Commune pour une demande de subvention pour aider au développement de leur projet.

Les Membres du Conseil n'ont pas donné leur accord pour l'octroi de cette subvention.

6) Devis DECOLUM :

Le Conseil valide l'offre de prix relative aux illuminations de Noël en location, pour 3 ans, pour un montant de 12 919,20 € TTC.

7) Chemin de la Mairie :

Mr le Maire informe le Conseil que le Chemin de la Mairie va être refait prochainement.

8) Plaque d'égout endommagée :

Mr le Maire indique qu'un regard a été détérioré dans la Résidence des Hauts Jardins. Un devis de remise en état va être demandé.

X – Pour information

M. le Maire donne les informations suivantes :

1) Recensement de la population :

Recensement de la population au 1^{er} janvier 2022 :

- Population municipale	1 348
- Population comptée à part	27
- Population totale	1 375

2) Villes et villages où il fait bon vivre :

Lors du concours national des « Villes et villages où il fait bon vivre », sur 500 villages sélectionnés, nous avons été classés 206^{ème}. Concernant le niveau départemental, sur 10 villages sélectionnés, nous avons été classés 4^{ème} de Seine-Maritime.

Concernant l'abonnement s'élevant à 924 €, le Conseil refuse par 12 voix contre et 2 voix pour.

3) Route de Duclair :

Mr le Maire et Mme MARLIER exposent au Conseil les échanges récents avec la Direction des Routes concernant les problèmes de ruissellement sur la RD 43 (Route de Duclair). Après une étude réalisée par le Département, il est proposé au syndicat des bassins versants de la Fontaine, la Cabotterie et Saint Martin de Boscherville des aménagements afin de remédier aux problèmes d'inondation sur la RD 43. Cette étude fait ressortir une répartition financière selon la provenance des eaux, qui selon la Direction des Routes serait à 90 % des BV et 10 % de la voirie. Cette répartition est improbable. Après discussion, il a été décidé qu'une étude contradictoire sera prochainement réalisée par le syndicat des BV. Le financement sera alors revu en fonction des conclusions, il restera ensuite à décider qui assurera la maîtrise d'ouvrage.

4) Classe de neige :

Le séjour en la classe de neige s'est très bien déroulé.

5) Information de Mr TEISSIER :

Dans le cadre de sa société, Mr TEISSIER informe Mr le Maire qu'il va stocker dans son jardin, sans gêne pour ses voisins, une mini maison en bois.

6) Retombées de la Commission Permanente - Région Normandie :

Les élus régionaux lors de la dernière commission permanente de la Région de Normandie ont accordé des dotations à hauteur de 70 000 € pour l'agriculture et 61 000 € pour l'économie.

7) Saturation des bennes à gravats dans les déchetteries :

En raison de la présence d'amiante trop fréquente dans les bennes à gravats des déchetteries, la société SERAF en charge du traitement de ce déchet n'accueille plus les bennes du SMEDAR. La zone de stockage est saturée dans l'attente d'un désamiantage. Les bennes gravats sont donc indisponibles en déchetterie. La collecte des gravats est interrompue jusqu'à nouvel ordre.

8) Ouverture débit de boisson en zone rurale :

Lecture du courrier de Mr Gérard LESEUL, Député, visant à simplifier l'ouverture des débits de boissons en zone rurale. Cette baisse est due en grande partie à l'évolution des modes de vie. Une proposition de loi a donc été soumise permettant la création d'une licence 4 à titre gratuit dans une commune de moins de 3 500 habitants de manière dérogatoire au régime général applicable.

9) Concours photos :

La Communauté de Communes organise un concours photo « Inter Caux Vexin à Vélo » du 15 avril au 15 mai en sillonnant le territoire à vélo et en rapportant la plus belle photo.

10) Réunion d'information : Budget 2025/Municipales 2026 :

L'ADM76 organise une réunion d'information le mercredi 23 avril 2025 au siège du Centre de gestion à Isneauville. Les thèmes abordés seront les suivants : Elections municipales et la finalisation des budgets communaux. Un temps d'échanges sera consacré à répondre au mieux à toutes interrogations.

XI – Tour de table

Jean-Luc MORISSE demande s'il y a actuellement un logement de libre à la Résidence Autonomie. Isabelle MARLIER lui a répondu par l'affirmative.

Patrick VIANDIER présente le projet de la CCICV concernant les conditions de déplacement à vélo sur le territoire. Un atelier de concertation a été organisé le mercredi 2 Avril dernier. Pour mieux cerner les différents besoins en matière de déplacement à vélo, une enquête en ligne est disponible pour tous ceux qui voudraient s'exprimer.

Laurence APS demande si la Mairie a reçu de nouvelles informations concernant la LNPN. Mme MARLIER a répondu qu'elle n'a pas d'autres nouvelles concernant ce projet. Interrogé par mail, M. ROBLES, Directeur du projet, n'a retourné aucune information. D'autre part, elle informe de la réussite de la journée « puces couturières » qui s'est déroulée dernièrement.

Bruno SCHNEIDER remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de « Tous aux jardins » qui se déroulera le 26 Avril prochain et espère que cette journée connaîtra le même succès que l'an passé.

Mr NIEL informe les membres du Conseil que les lampadaires à boule, dorénavant interdits, seront remplacés par des lampadaires à LED. De plus, concernant la voirie, un devis a été demandé auprès de la Société AXIMUM pour le marquage au sol : zone 30.